



Intitulé	Création ou accroissement d'un cheptel cunicole
Objet	Achat de cheptel dans le cadre d'une création, d'un accroissement ou d'une reprise d'élevage
Bénéficiaires	<p>En plus des conditions générales, pour pouvoir prétendre au bénéfice du Fonds d'Avance Cheptel, les éleveurs doivent répondre aux conditions suivantes pendant au moins la durée de remboursement du prêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Etre suivi en appui technique GTE avec minimum 2 visites par an, par une structure adhérente du GIE Elevage Occitanie (Groupement de producteurs ou Chambre d'Agriculture) ➤ Adhérer et respecter la charte sanitaire FENALAP le concernant
Conditions d'attribution	<p>L'éleveur doit s'approvisionner en cheptel auprès d'un organisme agréé par la FENALAP dans le cadre de la charte sanitaire appliquée aux reproducteurs (l'organisme d'approvisionnement délivrera ce justificatif).</p> <p>Si accroissement de cheptel, taille maximale de l'élevage : 600 Cages Mères/ UTH</p>
Animaux éligibles	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Femelles parentales de 10 à 19 semaines ➤ Femelles Grands Parentales (GP) ➤ Mâles parentaux (10 semaines à 17 semaines)
Engagement de l'éleveur	<p>L'éleveur bénéficiaire s'engage pendant au moins la durée du prêt à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir le cheptel ainsi constitué ➤ Respecter le plan sanitaire d'élevage en vigueur (en terme de vaccinations : MYXO, VHD...).
Montant	<p>Le montant du prêt est calculé sur la base des forfaits suivants plafonnés au coût unitaire HT :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ femelles parentales 10 semaines : 18,50 € ➤ femelles parentales 13 semaines : 22,50 € ➤ femelles parentales 16 semaines : 24,75 € ➤ femelles parentales 19 semaines inséminées : 30 € ➤ femelles grands parentales 10 semaines : 75 € ➤ mâles parentaux : 41 €
Seuil	<p>Toute demande devra porter sur un minimum de 100 lapins reproducteurs éligibles</p> <p>Plafond global de 1200 lapins reproducteurs éligibles sur la totalité des prêts</p> <p>Le prêt est plafonné à 35 000 € d'en cours / pour les jeunes Agriculteurs 50 000 € d'en cours</p>